

## **CONSEIL MUNICIPAL**

**5 mai 2022 à 20 H 30**

**Spectateur présent :** Annie CANDELA

**Absents excusés :** Mr Patrice Laurent donne pouvoir à Mr Thierry Alips, Mr Vincent Bonnaire

**Absents non excusés :** néant

**Secrétaire de séance :** Mme Béatrice Kandel

### **Marché tracteur tondeuse**

Madame le Maire informe l'assemblée que plusieurs entreprises ont été contactées pour le renouvellement du tracteur Kubota STV40 datant de 2008. Deux réponses ont été reçues :

- PM Pro: John Deere 2038 R, 36,7 chv, garantie 24 mois constructeur  
25 800 € HT ; reprise Kubota STV40 de 5 000 € + reprise autoportée Etésia de 3 500 €,  
Soit 17 300 € HT et 20 760 € TTC
  
- ROCHA : Kubota LX401, 40 chv, garantie 3 ans pièces et main d'œuvre  
32 718,79 € HT ; reprise Kubota STV40 de 5 500 € + reprise autoportée Etésia de 4 000 €,  
Soit 28 001,09 € HT et 33 601,31 € TTC

Après comparaison des offres, le conseil municipal décide d'acheter le tracteur John Deere.

### **Informations lumineaires des lotissements**

Il a été budgété pour 2022 le remplacement des 11 luminaires des lotissements des Quinconces et du Brisson. 2 devis ont déjà été reçus :

- Citelum pour un montant HT de 25 423,50 €, TTC 30 508,20 €
- Maurice Pierre a fourni un devis avec des luminaires qui ne correspondent pas aux modèles attendus.
- AB Entreprise vient d'être contactée. Cette entreprise travaille avec les luminaires de GHM, fonderie de la Haute-Marne. Le devis est en attente.

Le résultat de l'étude sera présenté au conseil du mois de juin pour une prise de décision. Dans ce marché est également prévu l'installation d'un luminaire solaire grande rue, à la sortie du village côté Coolus.

### **Réparation battant des cloches**

Madame le maire informe que la société Harzebrouck, chargé de l'entretien des cloches signale une détérioration grave du battant de la cloche n°1 et propose un remplacement de celui-ci pour un montant de 2 034,60€ TTC.

### **Informations PLUI diagnostic foncier**

Les trois réunions réalisées sur ce sujet ont permis de faire remonter à l'agence d'urbanisme de Châlons, en charge de la mise en œuvre du PLUI, des remarques concernant le contour du développement foncier du village, notamment rue de l'Hyvert et rue du Brisson. Ces remarques devraient pouvoir être prises en compte lors de la prise de décision définitive.

Quelques bâtiments remarquables ont pu être retirés ou rajoutés de la liste proposée par l'AUDC.

Il en est de même pour les dents creuses.

Les réunions au sujet du foncier avancent au niveau de la communauté de communes et devraient se terminer au plus tard en juillet.

### **Questions diverses**

- Un courrier en RAR a été envoyé par le châtelain qui se plaint des travaux qui ont débuté ou vont être réalisés au dos du mur d'enceinte du château. Il signale également des incivilités de la part des riverains. Par ce courrier, il demande l'arrêt des travaux.

Madame le Maire rappelle que ces travaux ont été validés par le service de l'urbanisme de la CCMC et l'architecte des bâtiments de France et ne s'opposent pas au PLU ni au règlement du lotissement. Elle donne la parole à M. Mickaël FLEURY qui est concerné par le sujet.

Monsieur FLEURY s'étant exprimé sur le sujet, il lui sera demandé de se retirer lorsque celui-ci sera abordé lors des prochaines séances.

### **Tour de table**

**Caroline KANDEL** prend la parole pour faire un point sur les activités de la commission fêtes et cérémonies et de la commission journal dont elle a la charge :

- La secrétaire de mairie étant nouvelle, c'est Mme KANDEL qui reprendra la main concernant l'édition du journal communal. Une réunion est prévue à cet effet le 10 mai 2022 à la mairie à 20 h 30,
- Le barbecue géant est prévu le 20 mai 2022 à la salle multifonctions à partir de 19 h,
- Les festivités du 13 juillet 2022 et la cérémonie commémorative du 14 juillet 2022 sont également au programme. Une réunion pour organiser toutes ces festivités est fixée au 17 mai 2022.

Madame KANDEL prévoit de présenter le plan communal de sauvegarde mis à jour lors d'un prochain conseil d'ici juillet 2022.

**Philippe JULES** indique que Monsieur Michel BILLARD, Président du comité de Châlons-en-Champagne du Souvenir Français, l'a informé que Madame le Maire l'a contacté afin de pouvoir disposer d'un drapeau aux cérémonies commémoratives organisées sur la commune. Monsieur BILLARD a répondu favorablement à la demande et un drapeau pourra être présent à partir de la prochaine cérémonie du 11 novembre. Pour des raisons pratiques, il sera peut-être nécessaire d'avancer les cérémonies à 10 h 15.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 22 h 10.

La prochaine séance de conseil municipal est prévue le 2 juin 2022.